

**COMMUNE DE MAREUIL -EN-PERIGORD****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet relatif à l'aliénation de trois tronçons de chemins ruraux, à Mareuil-en-Périgord sur les Communes déléguées de St-Sulpice-de-Mareuil sis lieu-dit « Lameau », de Mareuil-sur-Belle sis lieu-dit « Chez Marot », et de Vieux-Mareuil sis lieu-dit « Brégnac ».

Par arrêté N° P-01/2024, P-02/2024 et P-03/2024, en date du 17 janvier 2024, le Maire de Mareuil-en-Périgord a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets d'aliénations de trois tronçons des chemins ruraux mentionnés ci-dessus, à Mareuil-en-Périgord et a désigné Mme Joëlle DÉFORGE comme commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mareuil-en-Périgord **du lundi 12 février 2024 – 9h00 au jeudi 29 février 2024 à 16h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Mareuil-en-Périgord.

Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public le 21/02/2024 de 10h à 12h ainsi que le 29/02/2024 de 14h à 16h.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête publique déposés à la mairie de Mareuil-en-Périgord ou par courrier à l'adresse suivante :

À l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur

Mairie de Mareuil-en-Périgord
6, place de l'Hôtel de ville
24340 MAREUIL-EN-PERIGORD

Ou par courriel à : mairiemareuil@wanadoo.fr avec en objet la mention « enquête publique chemins ruraux ».

Fait à Mareuil en Périgord, le 17 janvier 2024

Le Maire, Alain OUISTE

